

# QUI VEUT GAGNER DES MILLIONS ?

## le reclassement des stagiaires

◊ A: pour quoi faire ?

◊ B: pas le temps

◊ C: yapadpetiprofi

◊ D: où ça des stagiaires ?



**S**i la DGFIP se félicite des résultats des engagements interministériels de « Services publics + » en matière d'accueil et de traitement des demandes des usagers, c'est la **douche froide** en la matière pour la rentrée des contrôleurs et inspecteurs stagiaires des promotions 2024-2025.

Dans un message envoyé aux organisations syndicales fin août la Direction générale précise « *qu'en raison des volumes de recrutement important actuellement et malgré la mobilisation importante des équipes, l'examen des situations individuelles et les travaux de classement s'opéreront probablement jusqu'à la mi-février 2025, avec un effet **au plus tôt sur la paye de mars 2025.*** »

## BONJOUR L'ACCUEIL

Si notre administration claironne partout mettre le paquet en matière d'attractivité, elle a une **curieuse manière d'accueillir** le poisson une fois ferré !

C'est d'autant plus incompréhensible que la majorité des lauréats renvoient rapidement au service compétent les déclarations récapitulant leurs services publics et/ou privés (DSPP) avec les pièces justificatives ad hoc.

**F.O.-DGFIP** dénonce fermement ce **retard a minima de 7 mois** depuis la date de promotion afin de bénéficier d'un traitement liquidé sur des bases correctes.

## LE SALAIRE DE L'ÉTUDIANT C'EST LA NOTE

**F.O.-DGFIP** rappelle que **les stagiaires n'ont pas à payer la note** de la réorganisation intervenue au sein du Service des ressources humaines qui a vu basculer le traitement des DSPP de la Direction générale vers un **nouveau pôle du SARH qui est manifestement en sous effectif.**

Alors que c'est maintenant qu'ils sont exposés à des frais majorés, ce n'est qu'en mars qu'ils toucheront ce qui leur est dû. Dans l'intervalle, ils devront y faire face avec une indemnité de scolarité qui n'a pas été réévaluée depuis des années et qui est très loin de couvrir les frais engagés.

**F.O.-DGFIP** dénonce une fois encore les **carences de la gestion prévisionnelle** des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) au sein de notre administration.

Ce mal endémique provoque un « effet soufflet » préjudiciable, aussi bien pour l'accueil des stagiaires dans les établissements et dans les services, que pour la qualité de la pédagogie au sein des établissements de l'ENFiP.

**F.O.-DGFIP** insiste sur le fait que la réglementation portant sur les classements des contrôleurs et des inspecteurs comporte des points communs qui peuvent permettre d'éviter un tel préjudice pour les stagiaires :

1 – les stagiaires peuvent faire valoir des services antérieurs de fonctionnaires (titulaires ou stagiaires), de droit public (contractuel) ou de droit privés. Les natures différentes de ces services antérieurs ne se cumulent pas. **F.O.-DGFIP insiste pour que l'administration propose le scénario le plus favorable aux stagiaires**

2 – Dans l'immédiat la réglementation impose à l'administration de **classer les stagiaires sur la base de la dernière situation détenue à la veille de la promotion.**

Pour **F.O.-DGFIP**, il est **inacceptable** que des fonctionnaires de la DGFIP ou d'une autre administration appartenant à des catégories C ou B promus en B ou A subissent un tel délai de retard.

Sur ce public, les modalités de classement reposent sur des tables de concordance qui sont aisément exploitables.

S'agissant des promus originaires de la DGFIP, notre organisation indique que l'administration dispose de toutes les informations dans SIRHIUS !

3 – Les stagiaires nouvellement classés en catégorie B et A ont un délai de six mois à compter de la notification de la décision prononçant leur classement pour demander à bénéficier de la prise en compte d'une autre nature de services antérieurs.

L'administration a donc les moyens de rémunérer dans un premier temps les lauréats internes et « faux externes » et de revoir sa copie ultérieurement.

## L'UNITÉ DE COMPÉTENCES RESPECT DES PERSONNELS EN COURS D'ACQUISITION

« Ce sont toujours les cordonniers qui sont les plus mal chaussés ».

En matière d'accueil, les stagiaires subissent ce proverbe en monnaie « sonnante et trébuchante ». En matière d'attractivité, on doit pouvoir encore progresser.

Une fois encore, tout cela dissimule mal le fait qu'on cherche à faire, sur les dos des agents, des économies budgétaires qui s'apparente à la cavalerie qu'on dénonce dans les cours de comptabilité.

L'unité de compétences respect des personnels reste en cours d'acquisition.

**F.O.-DGFIP exige la réalisation sans délai des travaux de classement. Payer aux gens ce qu'on leur doit est tout même la moindre des choses.**



C'EST  
POUR **VOUS**  
QU'ON SE BAT !